

REXEL FIGEAC
394 AVENUE CLAUDE HUET
ZONE INDUSTRIELLE LAFARRAYRIE

46100 FIGEAC
Tél.: 05.65.50.33.00
Fax.: 05.65.34.10.20

FIGEAC ANTENNE SERVICE
LE BOURG

46100 FIGEAC

ADRESSE DE LIVRAISON
FIGEAC ANTENNE SERVICE
LE BOURG

46100 FIGEAC

N° Client : 5469003

N° TVA Intra-communautaire : FR14425880473

Tient lieu de bon de livraison et emporte remise de la marchandise mentionnée

N° ligne	Référence / Désignation	Prix de base unitaire	Remise en %	Prix Net Unitaire	Qté	Unité	Montant H.T.	Code T.V.A.
Votre commande N° : FIGEAC ANTENNE S du 29/10/2024 - Votre vendeur : MARTY CHARLES BL N° 000172761 - Date de livraison : 29/10/2024 - FIGEAC ANTENNE SERVICE - LE BOURG								
001	TYS004850 XCT 10-8	1,06471	29,00	0,75594	10	U	7,56	2
002	BIZ300023 COLL ORIGIN 380X7,6 NR	0,55424	50,00	0,27710	100	U	27,71	2

Code T.V.A.	Total H.T.	P.F.A.	MT.H.T. Eco Contribution	Frais de port	Net H.T.	Taux de T.V.A. (en %)	Total T.V.A.
2	35,27	3,60			38,87	20,00	7,77

L'eco-contribution correspond au coût d'élimination des déchets et des équipements électriques et électroniques qui vous est répercuté conformément aux dispositions du décret n° 2005-829 et de l'article L 541-10-2 du Code de l'Environnement.

Escompte pour paiement anticipé : néant par rapport aux conditions générales de vente.

Votre paiement à expédier à :

REXEL France
CENTRE DES PAIEMENTS
TSA 81113

69626 VILLEURBANNE CEDEX
Tél. Service client : FAX : 0240122392 / nantes-compta-client@rexel.fr
NATIXIS PARIS (NATXFRPPXXX)
RIB 30007 99999 04175617000 22
N° code IBAN FR76 3000 7999 9904 1756 1700 022

N° comptable	5469003
Date d'échéance	29/10/2024
Mode de règlement	ESP Espèces

Entail des conditions générales de vente : Les factures de la Société REXEL France sont payables au comptant sans escompte. L'absence de paiement total ou partiel à l'échéance rendra toute somme due par le Client immédiatement exigible, sans rappel préalable, elle entraînera notamment le paiement par le Client d'une indemnité forfaitaire de 40 Euros par facture impayée, ce montant étant susceptible d'être augmenté si la Société justifie que les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de l'indemnité forfaitaire. L'application d'une clause pénale égale à 15 % du montant total facturé et non payé par le Client ainsi que des pénalités de retard calculées sur la base du taux d'intérêt pratiqué par la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement la plus récente majorée de dix points de pourcentage, le taux d'intérêt à appliquer étant, pour le premier semestre de l'année, celui en vigueur au 1er janvier de l'année considérée et, pour le second semestre, celui en vigueur au 1er juillet de l'année considérée. Ces pénalités sont applicables à compter du lendemain de la date d'émission de la facture et jusqu'au complet paiement des sommes dues. Conformément à la loi n°99-535 du 12 mai 1999, les biens vendus demeurent la propriété de la Société REXEL France jusqu'au paiement intégral et effectif du prix facturé et de ses accessoires. La livraison s'entend de la remise matérielle des marchandises. Tout litige entre le Client et la Société relève de la compétence du Tribunal de Commerce de Paris.

REXEL France SAS - 13 Bd du Fort de Vaux - 75017 Paris

SAS au capital de 41 940 672 euros - N°= Siren : 309 304 616 - RCS Paris - Code NAF 4669A - Numéro de TVA Intra-communautaire : FR 26 309 304 616